

**Réponse aux questions des citoyens : mardi le 27 août 2013 en soirée**

**Première question:** Une résidente à proximité du site minier, Mme Marjolaine Besseau ?, qui pratique de l'agriculture biologique et reçoit des jeunes pour des formations sur les aliments cultivés écologiquement, s'inquiète sur les dangers et risques pour sa santé et celle des jeunes ainsi que de ses petits enfants qui jouent dans le jardin et peuvent manger ces légumes et la terre qui vient accidentellement avec. La dame demande à la santé publique un avis formel si elle peut sans problème continuer ses activités de culture et de formation des jeunes sans aucun risque pour leur santé.

Le promoteur mine Arnaud, soutient qu'il n'y a aucun problème puisqu'il respecte les normes de qualité de l'air ambiant et que les particules solides (métaux, métalloïdes et autres particules) sont alors considérés comme étant des concentrations sécuritaires pour la santé.

**Réponse;** Comme les activités de Mines Arnaud ne sont pas en cours, nous devons travailler à partir de modèles et de l'information fournie par le promoteur.

Ainsi, nous pouvons confirmer que selon l'information que nous possédons, l'exploitation et la consommation des cultures est sécuritaire. Nous recommandons également qu'un suivi de la qualité de l'air soit effectué en périphérie du site minier et demandons à être informé des résultats immédiatement s'il y a dépassement des normes.

Le MDDEFP à la responsabilité de surveiller la qualité de l'air extérieur et en cas de contamination (ce qui n'est pas présumé), il avisera la DSP qui pourra émettre un avis, s'il y a lieu, pour informer les citoyens.

**La seconde question** concerne les taux élevés de cancer observés à Sept-Îles, comparativement aux autres régions. Les gens s'inquiètent de ça et se questionnent sur l'impact additionnel d'une mine sur les effets des autres industries de Sept-Îles.

**Réponse :** Le cancer du poumon est celui qui ressort comme étant plus fréquent dans la région de la Côte-Nord et à Sept-Îles. Les deux facteurs de risque les plus fréquents du cancer du poumon sont le tabagisme (80 à 90 % des cas) et le radon (10 % des cas). Le cancer du poumon a une latence (temps entre l'exposition au facteur de risque et le début des symptômes de la maladie de plus de 30 ans). Il faut donc regarder les données d'il y a plusieurs années pour comprendre ce qu'il se passe aujourd'hui. Historiquement, la région de Sept-Îles a connu un taux de tabagisme significativement supérieur au reste du Québec. Par ailleurs, la région immédiate de Sept-Îles se compare bien au reste du

Québec pour ce qui est de la caractérisation du sol et l'exposition potentielle au radon domiciliaire et ne saurait vraisemblablement expliquer la différence.

Certaines particules (HAP, chrome, nickel, arsenic, amiante, etc) peuvent également causer le cancer du poumon . Des mesures préliminaires nous montrent toutefois que la concentration de ces particules est négligeable tout comme leur participation probable au taux de cancer du poumon pour la région.

La DSP maintient comme première hypothèse les forts taux de tabagisme des dernières années. En réaction à ce problème, d'importants gains ont été réalisés dans la région suite, entre autres, à l'entrée de la loi sur le tabac et les programmes de santé publique (CAT, gang allumée, ligne j'arrête, participation des médecins et professionnels de la santé).

La situation est toutefois suivie de près et nous devrions obtenir en mars de la part du MDDEFP les résultats d'une étude sur la qualité de l'air à Sept-Îles. Tout résultat anormal pourra dès lors mener à une enquête s'il y a lieu.

Nous travaillons également d'ici là avec la ville pour limiter les particules associées au chauffage au bois.

Une surveillance en continu de la qualité de l'air à Sept-Îles est la clé du succès de nos interventions de protection en santé publique. Ainsi, toute détérioration de la qualité de l'air suite à l'implantation d'un nouveau projet industriel sera détectée et le directeur de santé publique ainsi que le MDDEFP ont le pouvoir (et pour le MDDEFP le devoir) en cas de dépassement de demander des correctifs.

Michel Julien  
Conseiller en santé environnementale  
Direction santé publique Côte-Nord